

Résultats en bref

Évaluation de la Stratégie nationale antidrogue (février 2018)

La Stratégie nationale antidrogue (SNA), menée par le ministère de la Justice, est une initiative horizontale de 13 ministères et organismes fédéraux lancée en 2007 pour améliorer la réponse du Canada aux problèmes complexes liés à la consommation de drogues illicites et à l'abus de médicaments d'ordonnance (AMO). Elle comporte trois plans d'action : prévention, traitement et application de la loi. Les plans d'action de la Stratégie devaient contribuer à diminuer l'offre et la demande de drogues illicites; l'AMO; les conséquences néfastes pour la santé et les incidences sociales et la criminalité liée à la consommation de drogues illicites et à l'AMO; et en fin de compte, à rendre les collectivités plus sûres et plus saines.

QU'AVONS-NOUS CONSTATÉ?

- L'évaluation confirme que les objectifs de la Stratégie correspondent aux priorités du gouvernement fédéral, les rôles et les responsabilités du gouvernement fédéral sont bien harmonisés avec les divers éléments de programme de la Stratégie, et il existe un besoin reconnu pour la Stratégie en tenant compte de l'utilisation continue de drogues illicites, en particulier chez les jeunes et d'autres populations vulnérables, l'usage nocif ou à haut risque de substances, ainsi que la crise des surdoses d'opioïdes et les questions relatives à l'utilisation continue de médicaments d'ordonnance et aux problèmes d'abus dans l'ensemble du Canada.
- En vertu du *Plan d'action sur la prévention*, la Stratégie a permis d'accroître la sensibilisation et la compréhension en ce qui concerne les drogues illicites, l'AMO et leurs conséquences négatives. L'utilisation problématique de substances illicites est souvent symptomatique de problèmes et d'iniquités sous-jacents psychologiques, sociaux ou de santé, souvent appelés les déterminants sociaux de la santé. Les stratégies futures devraient tenir compte des causes profondes de la consommation problématique de substances, l'interdépendance avec d'autres problèmes (p. ex., santé mentale, pauvreté, victimisation et statut socioéconomique), et les lacunes dans les ressources mises à la disposition des populations à risque en ce qui a trait aux aspects émotionnels et financiers.
- Les investissements reliés à la SNA sous le *Plan d'action sur le traitement* ont amélioré la capacité de planifier et d'offrir une gamme de services et de programmes de traitement aux populations ciblées. Les investissements de la SNA ont soutenu la recherche, renforcé la qualité et l'efficacité des services de traitement dans le cadre du Programme de mieux-être mental, accru la cohérence dans le système de traitement, et entraîné des modifications aux politiques et aux pratiques. Avec l'adoption de la Stratégie d'échange des connaissances, le Plan d'action sur le traitement a également permis d'accroître la collaboration entre les partenaires et les organismes. Bien que les investissements de la Stratégie aient accru la capacité du système de traitement et la disponibilité des services de traitement, il faut encore répondre à un important besoin en matière de traitement.
- Le *Plan d'action sur l'application de la loi* a élargi les

partenariats et augmenté la capacité et la sensibilisation des intervenants de l'application de la loi antidrogue. Un soutien et des outils précieux ont également été fournis pour contrôler et surveiller les substances contrôlées et les précurseurs chimiques à l'échelle nationale et internationale et pour réduire la probabilité que des substances contrôlées soient détournées vers le marché illicite. Malgré les progrès réalisés en matière d'application de la loi, l'ampleur des incidences a été limitée en raison de la nécessité de suivre continuellement les innovations sur le marché des drogues illicites.

- L'évaluation démontre qu'il existe un besoin impératif d'une stratégie nationale antidrogue ou de lutte contre l'utilisation de substances illicites. Le bilan de l'évaluation souligne la pertinence, l'efficacité et les incidences continues de la Stratégie afin d'atteindre les résultats immédiats et intermédiaires attendus.

RECOMMANDATIONS:

- La Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances (SCDS) a remplacé la SNA le 1^{er} avril 2017. Dirigée par Santé Canada, la SCDS a réintégré la réduction des méfaits en tant que pilier central de la politique sur les drogues du Canada, de même que la prévention, le traitement et l'application de la loi.
- L'évaluation ne contient pas de recommandations, mais elle fournit un sommaire des résultats et des défis relevés, qui peuvent être pris en considération lors de l'élaboration de la nouvelle stratégie.

AU SUJET DE L'ÉVALUATION

Les programmes de subventions et de contributions du ministère de la Justice Canada sont évalués tous les cinq ans pour satisfaire aux exigences de la Politique sur les résultats du Conseil du Trésor, répondre aux exigences de la haute direction, et éclairer le renouvellement des programmes et des ententes.

L'évaluation porte sur les activités de la Stratégie de 2011-2012 à 2015-2016 et utilise l'information recueillie au moyen de six sources de données pour évaluer la pertinence et le rendement de la Stratégie.

Pour obtenir le rapport complet, veuillez visiter le site Web de la Division de l'évaluation: <http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/2018/sna-nads/index.html>

Pour obtenir l'Énoncé de Santé Canada sur l'Évaluation de la Stratégie nationale antidrogue, veuillez visiter le site Web: <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/organisation/transparence/rapports-gestion/evaluation.html>

